

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 13 (1937-1938)

Heft: 9

Artikel: Le Colonel-divisionnaire R. de Diesbach : commandant de la 2e division

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-705895>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Rekrutenschulen.

Leichte Truppen:

Kavallerie vom 3. Jan.—6. April, Aarau.
 Radfahrer vom 17. Jan.—16. April, Winterthur.
 Motorisierte L. Trp. vom 17. Jan.—16. April, Thun.
 Büchsenmacher der Kavallerie vom 3. Jan.—9. März, Aarau;
 der Radfahrer vom 17. Jan.—9. März, Winterthur;
 der Mot.-Rdf. und Mot. Lmg.-Einheiten vom 17. Jan.
 bis 9. März, Thun;
 Mot. Mitr.-Einheiten vom 17. Jan.—9. März, Thun.
 Sattler vom 3. Jan.—18. März, Aarau.

Artillerie:

F.Art.Rgt. 1 und F.Art.Abt. 1, 2, 3 und 6 vom 31. Jan.—30. April,
 Bière.
 F.Art.Rgt. 5 (F.Art.Abt. 12, 13, 14, 15 und 16 vom 31. Jan. bis
 30. April, Frauenfeld.
 Sch.F.Hb.Rgt. 24 und 25 vom 24. Jan.—23. April, Bülach.
 Fest.Art.Abt. 7 vom 31. Jan.—30. April, Mte. Ceneri.

Genietruppe:

1., 2. und 4. Div. F.Sapp. vom 31. Jan.—30. April, Brugg.
 Büchsenmacher vom 31. Jan.—23. März, Brugg.
 Sattler-Rekruten vom 3. Jan.—12. März, Thun.
 Train-Rekruten vom 3. Jan.—5. März, Thun.

Traintruppe:

Train-Rekruten vom 3. Jan.—5. März, Thun.
 Offiziersordonnanzen vom 10. Jan.—19. Febr., Thun.
 Sattler-Rekruten vom 3. Jan.—12. März, Thun.
 Train-Rekruten vom 3. Jan.—5. März, Frauenfeld.
 Offiziersordonnanzen vom 3. Jan.—12. Febr., Frauenfeld.
 Hufschmied-Rekruten vom 7. Jan.—17. Febr., Kloten.

Offiziersschulen.

Fliegertruppe vom 31. Jan.—14. Mai, Dübendorf.
 Fliegerschule 1. Teil für Pilotenschüler vom 31. Jan.—23. April,
 Dübendorf.
 Sanitätstruppe vom 3. Jan.—26. Febr., Basel.

Schießschulen und Schießkurse.

Für Leutnants der Leichten Truppen vom 31. Jan.—12. Febr.,
 Wallenstadt.
 Für Leutnants der Art. vom 10.—22. Jan., Mte. Ceneri.
 Für Oberleutnants der Art. vom 23. Jan.—4. Febr., Mte. Ceneri.

Kurs für Nachrichtenoffiziere und Adjutanten

vom 31. Jan.—12. Febr., Bern.

Kurse für Gasoffiziere

vom 17.—29. Januar, Thun,
 vom 31. Jan.—12. Febr., Thun.

Fourierschule

vom 3.—29. Januar, Thun.

Fachkurse für Küchenchefs

vom 3.—29. Januar, Thun,
 vom 28. Jan.—23. Febr., Thun.

Unteroffiziersschulen.

Infanterie:

Telephon-Uof.-Schüler 5., 6. und 7. Div. vom 3.—16. Jan., Freiburg.

Leichte Truppen:

Radfahrer vom 3.—16. Jan., Winterthur.
 Mot.L.Trp. vom 3.—16. Jan., Thun.

Fliegertruppe:

vom 31. Jan.—5. März, Payerne.

Genietruppe:

1., 2. und 4. Div. vom 3.—29. Jan., Brugg.

Sanitätstruppe:

Gefreientschule vom 3.—29. Jan., Basel,
 vom 31. Jan.—26. Febr., Basel,
 vom 31. Jan.—26. Febr., Genf.

Veterinärtruppe:

Hufschmiedkurs vom 17. Jan.—5. Febr., Thun.

Motortransporttruppe:

vom 3. Jan.—5. Febr., Thun.

Wiederholungskurse.

Armee-truppen:

Fliegerabteilung 6 vom 31. Jan.—15. Febr. (Kpn. 16, 17, 18).

9. Division:

Mot.JK.Kp. 29 vom 24. Jan.—12. Febr. (Schießschule).
 Mot.Kan.Bttr. 73 vom 7.—22. Jan. (Schießkurs).
 Mot.Kan.Bttr. 74 vom 21. Jan.—5. Febr. (Schießkurs).

Le Colonel-divisionnaire R. de Diesbach Commandant de la 2^e Division

Dans la magnifique allocution, si riche de pensée et d'émotion contenue, prononcée le 17 octobre dernier devant les officiers de sa division, le Colonel-divisionnaire de Diesbach, retraçant en quelques mots le but poursuivi, nous disait: « Je vous rappellerai simplement que ma préoccupation essentielle, pendant les sept ans où j'ai commandé la Division, a été de faire de l'homme un soldat et de l'officier un chef. » Sans doute cette préoccupation doit-elle servir de guide à tous ceux auxquels incombe la lourde tâche d'instruire des hommes et des cadres. Mais s'il nous a paru que, dans un article destiné à rendre hommage à une personnalité qui laisse derrière elle une si forte empreinte, ces mots, mis en exergue, pouvaient caractériser l'action d'un chef qui, plus que tout autre, a su en faire une réalité vivante.

Une personnalité. De tous ceux qui connaissent le Colonel-divisionnaire de Diesbach, nul ne niera qu'il en soit une. Ceux qui n'ont pas eu la chance de le connaître de près retiendront peut-être avant tout les manifestations extérieures toujours brillantes, fréquemment originales, d'un esprit porté par nature à innover, à attacher à la forme l'importance que d'autres, à tort, lui dénie. Mais ceux qui ont eu l'immense privilège de travailler sous ses ordres ont rapidement su découvrir, sous cette façade d'apparat, les qualités profondes, de cœur autant que d'intelligence, qui font les tout grands chefs. Les dénombrer nous conduirait trop loin et notre commandant de division — qu'il nous permette de l'appeler encore ainsi au cours de cet article — nous en voudrait d'user de termes trop laudatifs. Il faut pourtant en signaler deux, d'autant plus remarquables qu'elles se rencontrent rarement chez nos officiers de milices: Lorsqu'il avait accordé sa confiance à l'un de ses subordonnés, à quel échelon que ce fût, cette confiance était entière, sans arrière-pensée, sans crainte que les actes ne fussent pas conformes à sa pensée; il osait admettre des procédés d'exécution qui fussent autres que ceux qu'il eût employés lui-même; combien, d'entre nous, redoutant la mal facture de subordonnés manquant de métier, pourraient-ils en dire autant? D'autre part, en toutes occasions, il couvrirait ses subordonnés: fermeté de caractère qui attache à tout jamais un chef à ses hommes.

Du cavalier — au sens de l'arme, bien entendu, car il est resté essentiellement homme de cheval — qu'il fut dans ses premières années de service, le Colonel-divisionnaire de Diesbach a conservé tout au long de sa carrière un esprit de décision prompt et le sens de vues larges et hautes qui sont pour beaucoup dans le charme qui émane de sa personne.

Doué de qualités aussi transcendantes, possédant par surcroît un sens impérieux du devoir militaire, le Colonel-divisionnaire de Diesbach se devait d'imprimer à la division qu'il commandait depuis 1931 la marque de sa personnalité. Forte des traditions héritées du Colonel-divisionnaire de Loys qui lui donna la première impulsion et dont l'influence est encore vivante à l'heure actuelle, la 2^e division possède, sur ses voisines, cet avantage inappréciable de grouper dans son sein des hommes parlant nos deux langues principales; diversité de langage mais « unité d'armée », au sens complet du terme, image du lien confédéral mais lourde responsabilité pour ceux qui ont la charge de la conduire.

Dépeindre l'action qu'a eue sur elle son dernier commandant reviendrait à faire l'historique de ces sept dernières années et cela sortirait du cadre qui nous est imparti. Qu'il nous suffise de rappeler le magnifique défilé qui clôtura les manœuvres de 1936 et l'impressionnante cérémonie de l'adieu aux drapeaux le 17 octobre à Fribourg: le *soldat*, d'allure fière, redressant la tête, plantant son regard dans les yeux de son supérieur, réagissant avec une belle aisance à la moindre impulsion venant de tout en haut, l'*officier*, pénétré de ses devoirs de chef, sachant qu'il doit exiger et oser, et venant, en corps massif, exprimer au chef qui le quitte sa profonde reconnaissance et son affectueux attachement. — Tout cela, c'est votre œuvre, mon Colonel-divisionnaire, et vous permettez à l'un de vos subordonnés de vous dire, en toute conscience, que vous avez été le digne successeur de celui que vous nous avez toujours donné en exemple, le premier commandant de votre 2^e Division.

Mt.

Appel au peuple Suisse

20 ans après la plus grande guerre de l'histoire humaine, la paix n'est pas encore assurée. La guerre avec ses fureurs est déchaînée dans quatre continents, des centaines de milliers de vies humaines sont anéanties. La misère infinie, les souffrances, le malheur pèsent sur des peuples, qui comme nous, désirent la paix. Partout se manifestent les signes précurseurs de menaces de conflits. Nous redoutons qu'un nouveau Serajewo pourrait amener des tragiques conséquences.

Le peuple suisse a mis au ban la guerre. Le peuple suisse ne veut pas être anéanti par elle. C'est pourquoi l'armée suisse et la population civile forment une arme capable de les défendre et d'assurer leur avenir, leur indépendance et leur liberté.

Que la guerre éclate, elle frappera toute la population, le père et le fils au front, la mère et les enfants à leur foyer. Elle anéantira tout et personne n'échappera aux attaques aériennes. Nos soldats se défendront des attaques de l'ennemi les armes à la main, mais

que feras-tu, pauvre population civile sans protection?

Mère, veux-tu que tes enfants te soient arrachés par la mort, que tous tes biens soient anéantis? Non, sans doute tu ne le veux pas, personne ne le veut.

Si la Croix Rouge est le symbole du secours aux blessés, la défense aérienne passive est l'organisation de secours et de protection à la population civile.

Personne ne doit donc se soustraire au devoir patriotique de la collaboration pour la défense de sa propre existence.

L'Association Suisse pour la Défense Aérienne Passive a reçu de nos autorités supérieures la mission de conseiller, d'éclairer et d'assister notre peuple.

Donnez donc votre appui aux efforts de l'Association suisse pour la défense aérienne passive. Que

chaque famille donne un membre

à l'Association. Vous rendrez ainsi plus forte l'Association suisse pour la défense aérienne passive, qui est l'expression de la volonté de défense dans notre population civile. Le petit sacrifice que nous devons faire, retrouvera cent fois sa récompense au moment du danger.

Peuple suisse, aide-nous à te protéger!

Cotisation annuelle minimum 2 fr. y compris la « Revue de défense aérienne ».

Association Suisse pour la Défense Aérienne Passive, Zurich.

Petites nouvelles

Malgré l'agrandissement — maintenant terminé — de l'ancienne place d'aviation de Payerne, les autorités fédérales et communales compétentes ont constaté que la nouvelle place d'aviation est encore trop exigüe pour les besoins actuels de l'aviation et qu'il est de toute nécessité d'agrandir le terrain. La Confédération est d'accord d'acheter un grand terrain encore boisé pour y construire une nouvelle halle, d'une très grande importance.

Les travaux débiteront déjà cet hiver et occuperont vingt à trente chômeurs.

★

Comme on le sait, la controverse soulevée au sujet de l'attribution de la fonction de porte-drapeau aux lieutenants ou aux sous-officiers, s'est terminée au profit de ces derniers. Ainsi donc, dans notre armée, désormais comme jadis, les porte-drapeau seront des sous-officiers, des sergents-majors. Pour eux, le Département militaire a créé un nouvel insigne: un cordon rouge et blanc fixé à la patte de l'épaule droite. Cet insigne sera porté dès le début de l'année 1938.

★

Parlant, dans la page militaire de l'« Action Française », des manœuvres de notre armée en 1937, le général français Clément-Grandcourt s'exprime en ces termes: « Bravoure de manœuvres » disaient naguère les Allemands de pareils exploits. C'est entendu et il serait puéril d'y attacher une haute signification. Ils prouvent cependant que l'initiative, une initiative bien comprise, se développe dans l'armée suisse; elle suit une marche inverse de celle qu'on observe dans certaines autres armées. Elle fait tache d'huile. Elle semble descendre l'échelle hiérarchique au lieu de la monter. Les commandants de division, les « colonels » ont souvent fait preuve de grande initiative en Suisse; bien moins qu'ailleurs, ils sont bridés par ces considérations de carrière qui restreignent le goût de la responsabilité au lieu de la développer. Mais plusieurs indices révèlent aux observateurs attentifs de l'armée suisse que cette initiative raisonnée se rencontre de plus en plus chez les majors et les capitaines — qui, dans l'immense majorité des cas, n'appartiennent pas au cadre permanent. C'est là le résultat lent, mais sûr, d'un sérieux travail. Soit dans les écoles d'officiers, soit en dehors, on travaille ferme chez nos voisins d'outre-Jura. On lit et on se tient au courant. »

★

Pour les commandants de corps de troupes de l'infanterie, des troupes légères et de l'artillerie, des cours de tir combinés auront lieu à nouveau cette année. Le premier s'effectuera du 8 au 14 juillet au Simplon et le second du 16 au 22 septembre sur une place qui sera désignée ultérieurement.

On ne saurait trop attirer l'attention sur la valeur pratique de ces cours où tous les tirs d'infanterie et d'artillerie s'effectuent à balles cependant que les troupes combattantes se meuvent sous leur feu protecteur selon les nécessités de l'exercice qui est joué.

★

Au sujet des protestations qu'a soulevées, dans les cantons romands, la décision du Département militaire fédéral de centraliser les écoles d'officiers d'infanterie en Suisse allemande, il convient de signaler que M. Minger a donné l'assurance qu'il ne s'agissait en l'occurrence que d'un essai et que la question serait reprise au cours de l'été 1938 au plus tard. En outre il a insisté sur le fait que la caserne de Lausanne ne pourrait être prise en considération pour les écoles d'officiers, tant que le manège et les écuries n'auront pas été transformés.

★

La réorganisation de l'armée modifie assez profondément la composition et la structure du corps d'instruction de l'infanterie à partir de 1938. Les postes d'instructeurs d'arrondissement des divisions sont supprimés dès le 31 décembre 1937. Trois des titulaires sont promus aux fonctions nouvelles récemment créées d'inspecteur territorial de corps d'armée. Ce sont, pour le 1^{er} corps d'armée: le colonel Robert Hartmann, transféré à Lausanne; pour le 2^e corps d'armée: le colonel Ernest Léderrey, transféré à Berne; pour le 3^e corps d'armée: le colonel Buser, transféré à Zurich.